ICANN76 | Forum de la communauté – Séance d'At-Large sur procédures ultérieures
Samedi 11 mars 2023 – 15h00 à 16h00 CUN

YEŞIM SAĞLAM : Veuillez prendre place, nous allons bientôt commencer. Nous allons commencer et lancer l'enregistrement.

Bonjour à tous, bienvenue à la séance de l'At-Large sur les procédures ultérieures. Je m'appelle Yeşim Saglam et je vais m'occuper de la gestion de la participation à distance pour cette séance.

Veuillez noter que cette séance est enregistrée et qu'elle est régie par les normes de comportement de l'ICANN.

Pendant cette séance, les questions et les commentaires envoyés dans le chat ne seront lus à voix haute que s'ils sont formulés selon le format que j'ai suggéré dans le chat. Je lirai les questions et les commentaires à voix haute au moment où le président de séance me le demandera.

L'interprétation pour cette séance inclura l'anglais, l'espagnol et le français. Veuillez cliquer sur l'icône d'interprétation de Zoom et sélectionnez la langue dans laquelle vous écouterez la séance.

Si vous souhaitez prendre la parole, veuillez lever la main dans la salle de Zoom et lorsque le modérateur de la séance vous donnera la parole, veuillez mettre en marche votre micro et intervenir.

Avant de parler, n'oubliez pas de sélectionner la langue dans laquelle vous allez parler dans le menu d'interprétation. Donnez votre nom pour l'enregistrement et la langue dans laquelle vous parlerez si vous choisissez de parler dans une autre langue que l'anglais.

Lorsque vous parlerez, n'oubliez pas d'éteindre tous les dispositifs et toutes les notifications. Veuillez parler clairement et à un rythme raisonnable pour permettre une bonne interprétation de vos propos.

Cette séance comportera un service de transcription en temps réel. Veuillez noter que la transcription n'est pas officielle et ne fait pas autorité. Pour voir la transcription en temps réel, vous pouvez sélectionner le bouton prévu à cet effet dans Zoom, *Closed Captions*.

Pour assurer la transparence de la participation au modèle multipartite de l'ICANN, nous vous demandons de vous inscrire dans les séances de Zoom en utilisant votre nom, par exemple votre prénom et ensuite votre nom de famille. Si vous ne le faites pas, il se peut que vous soyez refusé.

Je vais maintenant céder la parole à Jonathan Zuck qui est le président de l'ALAC. Merci.

JONATHAN ZUCK : Merci et bienvenue à tous.

Nous allons commencer cette conversation sur les procédures ultérieures. Ce n'est qu'un début de conversation puisque la conversation sera longue. Ce matin, les SO et les AC, par le biais de leurs présidents, se sont réunis avec Tripti et Sally. De toute évidence, le sujet des procédures ultérieures a été soulevé pendant la réunion. C'est un sujet qui certainement sera mentionné pendant toutes les réunions de l'ICANN puisque c'est une des priorités principales du Conseil d'Administration, à la fois pour Sally et pour l'organisation. Donc, ceci restera un sujet très fréquent dans les conversations.

Une question qui a été posée lors de la réunion de ce matin, une des questions de Tripti, c'était : « Quand souhaitez-vous recevoir une estimation de notre part sur les acceptations de candidatures ? », donc quand la nouvelle série commencera. C'était soit juin Washington ou Hambourg en octobre ; c'était les deux options. Nous en avons parlé, mais je crois qu'au final, la résolution de la discussion a été que le plus tôt sera le mieux. Il y a un élan, en tout cas pour la mise en place d'un emploi du temps assez rapide pour la réunion du mois de juin à Washington.

La conversation a été intéressante. Est-ce que c'est un emploi du temps qui reste souple ? Et que veut dire accepter ces dates ? Il y a deux aspects intéressants dans le cadre de cette conversation.

Premièrement, le délai permet de focaliser l'attention. Il y a une certaine valeur à avoir un délai. Peut-être que certains auraient pu s'attendre à ce que je dise Hambourg plutôt que Washington, mais en fait, je ne l'ai pas fait parce que pour moi, avoir un délai nous permet de motiver les conversations qui doivent avoir lieu sur ces questions critiques.

La deuxième question qui a été soulevée, c'est la question des questions critiques et de la gestion des projets. La GNSO dispose de sa propre liste. Les recommandations de l'ALAC sont un des éléments de travail. Il y a plusieurs éléments qui restent en cours. Qu'est-ce qu'il faut faire avant les candidatures ? Ceci fera partie des dates définies par le Conseil et du travail de la communauté.

On nous a demandé à tous nos priorités lors d'un tour de table et j'ai dit que du point de vue des utilisateurs finaux, on pourrait être considérés comme ceux qui devraient peut-être tomber. Ce n'est pas forcément vrai. Lorsqu'on réfléchit à tout ce qui est utilisation malveillante du DNS, le soutien des candidats, la communauté, etc., les intérêts de ceux que nous représentons sont ceux qui, justement, se préoccupent réellement de ces conséquences inattendues. Je crois qu'au niveau de l'At-Large, dans le cadre de ces nouvelles séries, nous devons absolument faire tout ce que nous pouvons pour gérer ces conséquences inattendues, ce qui s'est produit lors de 2012 et les autres.

Puis, nous allons également regarder de près ce qui pourrait être considéré comme des conséquences attendues. En termes de valeur de ces séries, par le passé, il y a des personnes qui ont dit : « Oui, mais ce n'est pas nécessaire. Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle série. » Pourtant, il existe des opportunités qui se présenteront grâce à ces nouvelles séries, y compris d'obtenir des candidats des régions faiblement desservies. Nous n'avons pas pu observer ceci la dernière fois, avoir une meilleure participation des différentes communautés, inclure les IDN. Il y a vraiment des domaines qui nous intéressent et nous espérons que ceci nous permettra d'obtenir des réussites. Il y a des conséquences inattendues qu'il faut éviter et des conséquences attendues que nous recherchons.

Voilà un peu les conversations qui doivent avoir lieu ici dans cette salle. En fait, l'objectif aujourd'hui est de parler de cette conversation de manière générale et ensuite, au sein du CPWG, nous établirons des petites équipes, des petits groupes qui travailleront sur les priorités pour vraiment cibler les notions les plus critiques, pour réfléchir à ce qui doit se passer en parallèle des candidatures, etc.

Une des choses intéressantes, c'est la question des priorités. Nous en avons déjà beaucoup parlé, non seulement à l'At-Large mais dans toute la communauté. En petites équipes, nous avons fait notre propre effort de priorités par rapport aux recommandations sur la CCT, sur le SSR2, sur la piste de travail 2, sur les procédures ultérieures, sur le WHOIS. Il y a un certain nombre de recommandations qui sont en cours. Nous avons effectué un effort d'établissement des priorités.

Ensuite, il y a eu un effort de priorisation mené par Xavier dans toute la communauté. Nous avons établi un classement de toutes les recommandations et l'alignement est assez bon. Je crois que dans le cadre de ce processus plus large de la communauté, on peut observer que l'alignement entre les nôtres et celles de la communauté est assez intéressant.

Cet effort de préparation a été utile, mais il y a quand même quelque chose qui a manqué dans le cadre de ces deux efforts et qui est important maintenant, soit la notion de ce qui est critique. L'idée, ce qu'il faut faire, à quoi ressemble le succès, c'est quelque chose que nous n'avons pas encore fait de manière exhaustive. Nous devons y travailler. Ce qu'il faut faire, à quoi ressemble le succès, c'est un peu le type de conversation que nous devons mettre en place dans la salle, entre nous. C'est la conversation prototype, pour ainsi dire, qui ensuite lancera la conversation des petites équipes.

Y a-t-il des questions par rapport à ce que je viens de dire ? Rien de ceci n'est définitif, nous allons aborder différents sujets simplement pour un peu lancer le débat. Et j'espère que vous vous sentez les bienvenus pour vraiment faire partie de cet effort de priorisation au sein du CPWG et de l'OFB. Y a-t-il des questions ? Des mains levées en ligne ? Non ?

Ensuite, à l'ordre du jour, je souhaite céder la parole à Cheryl qui va nous parler d'un outil dont elle a participé à la mise en place. C'est un exercice de priorisation pour vraiment établir le cadre du travail de ces conversations à l'avenir. Sans plus attendre, Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci beaucoup, Jonathan. Sans plus attendre… On pourrait plus attendre, mais très bien. Nous allons parler de cet outil. Vous allez voir, je vais vous présenter la magie, peut-être que ça marchera, peut-être pas, on va voir.

Pour certains d'entre vous, vous avez peut-être assisté aux autres présentations lors des réunions précédentes au nom du sous-comité sur les finances et le budget. On appelle toujours ceci l'OFB, mais n'oublions pas que les gens ne sont pas tous des anciens de l'ICANN. Le sous-groupe opérations finances et budget a une sous-équipe. Nous avons un personnel extraordinaire qui nous aide. Il y a d'ailleurs Susie Johnson que l'on doit mentionner parce qu'elle est très intelligente.

Ceci est peut-être assez simple à l'écran, cela dépend, peut-être que ce n'est pas si simple que cela, mais il y a vraiment des choses très pertinentes qui ont lieu, qui se dégagent de cet outil. C'est un petit peu ce sur quoi nous avons travaillé, ce que nous avons considéré. Ces recommandations qui ressortent par exemple de la révision CCTRT existent depuis déjà un certain temps. Cette petite équipe, ce qu'elle a fait dans le cadre de l'outil d'évaluation des priorités plus globales, ici il s'agit de l'outil d'évaluation des priorités de l'At-Large ou de l'ALAC, l'idée était non seulement d'enregistrer ce qu'a dit la communauté dans le cadre de ces recommandations, par exemple ceci est nécessaire avant de lancer une nouvelle série, mais nous avons également enregistré ce qui pour nous était plus important en termes de priorités.

Nous avons également suivi les recommandations, nous en avons fait le suivi. Nous avons suivi leurs progrès au sein du travail de l'ICANN, lorsqu'elles ont été approuvées par le Conseil, lorsqu'elles sont passées au stade de priorité et ensuite au stade de budget et de cycle annuel. Tout ceci est reflété dans un document.

Ce que nous avons ici en dehors des couleurs, c'est une version condensée qui considère différents points de la SSR2, la révision sur la sécurité et la stabilité, ainsi que la CCT sur la confiance et la compétition. Nous avons avec nous ma collègue qui a beaucoup simplifié la compréhension de ce document. Vous voyez qu'il y a des couleurs qui ont été appliquées. Vous voyez ce qui a été approuvé par le Conseil d'Administration. Vous avez notre recommandation lorsque nous avons effectué la révision, où ceci se situe dans l'ordre. Là, vous avez tout ce qui est élevé, élevé plus, voire élevé plus plus, parfois même on a mis trois plus.Si on passe en revue toutes ces recommandations – là vous n'en avez qu'un échantillon pour aujourd'hui –, en fait, il y aurait énormément de niveau élevé avec trois plus. C'est absolument ridicule.

Maintenant, nous devons essayer d'identifier parmi tout ce qui était élevé en termes de révision de ces recommandations ce qui doit être le plus important, établir l'ordre, ce qui est le plus important, ce qui est un prérequis, ce qui doit aussi se passer avant, ce qui peut être démarré, ce à quoi on peut s'engager, ce qui peut être continué, ce qui doit être terminé avant autre chose.

Nous considérons bien que tout est important. Nous souhaitons faire tout maintenant, ce qui est absolument nécessaire, essentiel avant la nouvelle série plutôt que ce à quoi nous nous engageons et qui peut-être est quelque chose qu'on devrait faire, un *should have*. On veut que ceci soit effectué, c'est clair, et ensuite il y a ce qu'on pourrait faire. Si c'est nécessaire, très bien. En tout cas, on n'oublie pas. On ne va pas mettre de côté quoi que ce soit. On a la conversation aujourd'hui, donc pas besoin de défendre le droit de certaines recommandations à être ; elles existent, elles sont importantes. Mais la question, c'est qu'est-ce qui est absolument essentiel ? Qu'est-ce qui est peut-être bien ? Et puis, qu'est-ce qui ce serait bien ?

Ça va Jonathan, je ne vous ennuie pas trop ? J'ai bien fait la présentation telle que vous le souhaitiez ?

JONATHAN ZUCK : Moi, c'est Jonathan. Merci beaucoup, Cheryl, merci Susie, merci à la petite équipe et à tous ceux qui ont beaucoup travaillé sur ces efforts de priorisation interne. Ceci continue d'être important. C'est un peu une modification de l'exercice dans le contexte de l'ICANN.

Ce que l'on peut retenir, c'est l'idée d'un prérequis de recommandations et de ce qui doit absolument être fait avant le lancement d'une nouvelle série. Je pense qu'il faut réfléchir à certains principes, à appliquer ces recommandations pour justement décider de ceci, pour réfléchir aux conversations qu'il faut avoir, pour voir quelles

sont les bases de travail dans le cadre de nos conversations. Par exemple, il y a parfois des priorités qui n'ont pas vraiment d'impact sur le calendrier et à ce moment-là, on peut considérer que c'est un prérequis. Si l'impact sur le calendrier pour la série des nouveaux gTLD est important, je crois qu'il faut vraiment être aussi précis que possible.

Ce qui est intéressant, c'est que les questions du Conseil d'Administration sont les suivantes : quelles sont les recommandations CCTRT qui sont les plus importantes pour vous ? On comprend bien qu'il y a certaines choses qui doivent être effectuées, il y a certaines choses qui sont critiques, mais je crois qu'il y a aussi un exercice à mettre en place. Il faut vraiment réfléchir à ce qui est critique avant qu'une série ne démarre.

Ce que je pensais, c'est que nous pouvions peut-être proposer quelques sujets de conversation. Et l'idée n'est pas bien sûr d'en terminer aujourd'hui, mais bien au contraire d'exposer les deux aspects de la question pour pouvoir ensuite en débattre entre nous et voir ce qui semble être à nos yeux un prérequis ou non, etc.

Le premier sujet que je pensais aborder, c'est l'un de nos sujets favoris, c'est bien sûr l'utilisation malveillante du DNS. C'est un sujet qui a retenu l'intérêt de l'ALAC à de nombreuses reprises, nous avons réalisé de nombreuses séances sur l'utilisation malveillante du DNS à l'occasion de plusieurs réunions de l'ICANN, la question des contrats, des encouragements pour l'adoption de meilleures pratiques, des seuils en matière d'utilisation malveillante du DNS – c'était d'ailleurs

l'une des recommandations du CCTRT. Nous avons parlé également des enregistrements en masse. Donc, nous avons essayé vraiment d'ouvrir le débat au cours des dernières années.

Il est indéniable qu'aujourd'hui il y a beaucoup de choses qui se passent dans ce domaine. Maureen l'a dit dans la première session et moi aussi, l'institut qui consacre ses efforts à l'utilisation malveillante du DNS a été créé et il y a également un portail de présentation ou de rapport d'inscription malveillante ou la façon dont ceci est géré par les parties contractantes. Tout ceci est désormais disponible en ligne, donc c'est très intéressant.

Il y a également des négociations de contrats qui sont en cours entre l'ICANN et les parties contractantes pour ajouter des points spécifiques sur des aspects qui étaient peut-être avant un peu trop vagues concernant des actions spécifiques qui doivent être adoptées par les parties contractantes lorsqu'elles reçoivent une nouvelle partie. C'est intéressant de voir que les parties contractantes se sont assises à la table des négociations pour permettre des changements à ces contrats types.

Il y a également des choses en cours en matière de processus d'élaboration des politiques et ceci constitue réellement des changements aux contrats. Je pense qu'il est très intéressant que ces négociations soient en cours et en plus, il semble qu'elles aillent bon train.

En ce qui concerne les groupes de représentants des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement, ils ont produit des documents de travail concernant l'utilisation malveillante du DNS, concernant le format à donner aux rapports, que faire également lorsque des sites Internet sont fermés accidentellement, etc. Ils ont commencé à travailler sur différentes activités de recherche pour rassembler des informations qui nous permettront d'être mieux informés sur la façon dont l'utilisation malveillante du DNS est traitée, les différentes mesures qui sont adoptées, etc.

Il y a beaucoup de choses en cours à l'ICANN et l'organisation ICANN a également développé un document d'orientation. Il y a d'ailleurs une deuxième version qui va être bientôt adoptée et ceci inclut l'un des aspects dont nous avons parlé qui est l'analyse prédictive. Donc, il y a beaucoup d'évolution en cours dans ce domaine de l'utilisation malveillante du DNS.

Nous avons commencé ce débat en en essayant de faire du bruit pour attirer l'attention sur cette question aujourd'hui, il y a beaucoup de personnes qui s'intéressent à cette question et ceci est bien sûr très intéressant, en particulier pour les utilisateurs. Essayons de nous assurer que nous n'oublions pas cette question, essayons de nous maintenir informés de l'évolution et de tous les travaux qui sont en cours.

Un aspect important également, je crois, dans ce débat, c'est la décision qui a été adoptée par le groupe de travail sur les procédures

ultérieures. Ils ont finalement décidé que parce que l'utilisation malveillante du DNS n'est pas spécifique aux nouveaux gTLD mais plutôt parce qu'elle s'applique à tous les TLD, cette question devrait être abordée de façon transversale dans tous les travaux. Le groupe de travail des ccTLD a également pris cela en compte et il fallait donc s'y intéresser pour pouvoir adopter des mesures spéciales suite au lancement d'une nouvelle série. C'est un aspect que nous allons devoir étudier et aborder.

Malheureusement, bien sûr l'inconvénient, c'est que dans toutes ces activités, il n'y a pas encore de résultats très clairs en vue. Nous n'avons pas encore eu suffisamment de temps pour évaluer réellement l'impact de toutes ces activités. Nous n'avons d'ailleurs pas réellement trouvé un accord sur une mesure claire en matière d'utilisation malveillante du DNS. C'est pourquoi l'ICANN et l'Institut sur l'utilisation malveillante du DNS, le DNS Abuse Institute, essayent d'échanger pour voir dans quel sens ils peuvent orienter leurs travaux pour lutter contre ce phénomène.

L'une des questions qui s'imposent à nous naturellement, c'est que oui, il y a de nombreuses initiatives de bonne foi, alors essayons peut-être de définir un cap clair. Ou alors, est-ce que le simple fait qu'il y ait une activité autour de ces questions soit déjà suffisant pour le moment ? C'est vraiment la question. C'est sans doute l'une des questions que nous devons aborder aussi.

Il faut voir si nous considérons cette question comme un travail permanent ou un prérequis au contraire. Ce qui apparaît, c'est que presque immédiatement toutes les questions de l'utilisation malveillante du DNS sont passées entre les mains des gTLD. L'un de nos contributeurs fréquents, John McCormack, dirait que ceci est étroitement lié aux dynamiques de prix. Mais bien sûr, le prix est un sujet dont nous parlons. Donc, la question est plutôt de savoir si nous avons besoin d'une étude plus formelle de ce qui a eu lieu dans la série précédente pour voir ce qui devrait être fait différemment dans la série à venir.

Je voulais simplement établir clairement les deux versants de cette question puisque cela définira ce que nous, en tant que comité consultatif, pourrons suggérer. Est-ce qu'il y a suffisamment d'activités ? Est-ce que l'inertie est maintenant derrière nous ? Est-ce que nous sommes satisfaits de ce qui est fait sur l'utilisation malveillante du DNS ? Et par conséquent, est-ce que c'est un sujet que nous pouvons considérer comme n'étant plus un obstacle aux procédures ultérieures ? Ou est-ce qu'il n'y a pas encore suffisamment de compréhension de cette question suite aux expériences des cycles et des séries précédentes ? Est-ce que nous avons besoin de formuler de nouvelles recommandations ? Est-ce qu'il va falloir peut-être évaluer le travail qui a été fait afin de pouvoir être plus à l'aise à l'avenir ?

C'est vraiment le débat que je voulais vous proposer pendant quelques minutes. Je vous invite donc à lever la main pour prendre la parole et

partager avec nous vos opinions en la matière. J'espère que j'ai été clair. Hadia, allez-y.

HADIA EL MINIAWI : Merci Jonathan.

Je pense que ce qui nous intéresse ici, c'est de savoir si les efforts de lutte contre l'utilisation malveillante du DNS dont nous avons fait les vœux par le passé sont maintenant en place pour la prochaine série de gTLD ou pas, donc comment pouvoir définir ou au moins vérifier cela d'une façon qui soit, je dirais, systématique et pas simplement ad hoc. Vous avez mentionné plusieurs aspects et je pense que l'une des façons d'avancer est peut-être d'analyser les politiques qui ont été approuvées d'ores et déjà par le comité et de voir s'il est nécessaire de les mettre en œuvre avant la série suivante.

Ce que nous pouvons faire, bien sûr, c'est d'examiner les recommandations de la SSR2 puisque conformément aux statuts de l'ICANN, l'ICANN est tenue au respect et à la mise en œuvre de ses engagements. Il y a eu plusieurs séries de révisions et maintenant, la mise en œuvre des recommandations du SSR2 est en cours.

L'une des choses que nous pourrions faire serait d'examiner chacune de ces recommandations pour tout d'abord statuer sur la pertinence de ces recommandations ; deuxièmement, statuer sur l'importance de la

recommandation et le besoin de la mettre en œuvre avant la prochaine série de gTLD. L'idée est effectivement de réduire la gravité, la durée et la profondeur de l'utilisation malveillante du DNS et ses impacts.

JONATHAN ZUCK : Est-ce que vous voulez peut-être choisir une question ? L'idée, c'est de pouvoir passer la parole au plus grand nombre de personnes possible ici. Est-ce que vous voulez peut-être vous limiter à un sujet ?

HADIA EL MINIAWI : Oui, peut-être la question des bureaux d'enregistrement et des opérateurs de registre et qui serait le principal point d'entrée ou le premier répondant. Vous avez parlé des attentes et des normes universelles et qui doit faire quoi et quand.

Par exemple, dans certains cas, le premier répondant, la première ligne pourrait être le bureau d'enregistrement responsable tandis que dans d'autres cas, le premier répondant pourrait être l'opérateur de registre si le nom de domaine est enregistré de façon malveillante. Il en va de même pour référer ces questions aux instances supérieures. Y a-t-il des délais spécifiques qui s'appliquent ? Je pense que ceci pourrait être l'une des recommandations que nous avons adoptées, je ne me souviens plus laquelle.

JONATHAN ZUCK : Effectivement, il est clair que ce travail impliquera une révision des recommandations une par une. L'une des recommandations de l'examen de la CCT visait à assurer… Pardonnez-moi, j'ai le cerveau un peu fatigué. Cet examen de la CCT sur l'utilisation malveillante du DNS était lié aux encouragements, c'est-à-dire à la mise en place d'encouragements pour que les différents acteurs puissent adopter de bonnes pratiques. Est-ce que c'est un sujet ou une question que nous souhaitons mettre en œuvre ou pas ? Il faut les faire un par un. Merci beaucoup pour cette contribution.

Sébastien, vous avez levé la main

SÉBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup.

Auparavant, nous avancions doucement. Mais maintenant, il faut courir parce qu'il faut être prêts pour Washington selon ce que vous nous dites. Ce qui a été suggéré ici, pour moi, est une bonne manière de procéder. D'ailleurs, Cheryl me le dira si je me trompe, mais je pense qu'il faut revenir à l'outil, effectuer notre travail en fonction de ce qui a été fait, prendre en compte votre manière de voir la priorisation, donc revoir un peu les choses.

Nous avons déjà un groupe qui est en place avec la participation de personnes qui ont une bonne connaissance de chacune des révisions et de chacun des comités de la communauté. Je pense que ceci permettrait de simplifier les choses. Nous avons déjà l'outil, nous avons les personnes, donc mettons-nous au travail. Pas besoin de réinventer la roue.

Deuxièmement, par rapport à ce que vous avez dit, j'aime bien lorsque les fournisseurs mettent en place des groupes qui, pour ainsi dire, feront le travail pour nous. Mais je dois dire qu'à l'ICANN, il faut mettre en place les bonnes étapes relatives à l'utilisation malveillante du DNS plutôt que de dire : « Quelqu'un d'autre à l'extérieur s'occupe de notre travail. » Je crois que c'est important ; il faut que le travail soit effectué ici même si ceux qui viennent de l'extérieur ne me posent aucun problème. Ce n'est pas la question. On nous donne la voix ; eux s'expriment si on leur donne l'opportunité de le faire.

JONATHAN ZUCK : Merci Sébastien. Oui, très intéressant. Je crois qu'en partie la raison de cette réflexion, c'est que ces entités peuvent s'occuper de certaines choses qui ne font pas partie nécessairement du mandat de l'ICANN et elles peuvent également suivre d'autres éléments.

Par rapport aux statistiques internes qui doivent être utilisées par la communauté de l'ICANN, c'est quelque chose qui peut se faire à

l'interne. Mais cette statistique, c'est peut-être justement une statistique qui pourrait être générée par ce groupe externe. C'est tout.

Cheryl.

CHERYL LANGDON-ORR : Merci Jonathan.

Pour rebondir sur ce qu'a dit Sébastien, je crois qu'il est vraiment important de suggérer que ceux d'entre vous qui sont passionnés par ce domaine qui vous intéresse particulièrement, ceux d'entre vous qui souhaitent réellement comprendre tous ces plus et moins, ces atouts, ces faiblesses, ces pourquoi et ces comment des recommandations, que ce soient des recommandations qui peuvent être mises en œuvre avant, pendant ou après par comparaison à celles qui doivent être faites avant parce que c'est la ligne à établir, si ceci vous intéresse ou si vous voulez y travailler, nous avons, comme Sébastien l'a dit, une sous-équipe au sein du groupe de travail sur les opérations, le budget et les finances qui travaille sur les priorités. Vous pouvez rejoindre ce sous-groupe et à ce moment-là, vous serez intégré à la conversation, vous serez le présent. Et lorsque nous aurons besoin d'informations, lorsque nous ratifierons pour venir à l'exercice premier de la priorisation, nous avons revu la liste des recommandations et nous avons dit par exemple : « Ceci était pertinent lorsque vous l'avez écrit » plutôt que de dire : « Mais qu'est-ce que ça veut dire ? », nous avons discuté avec les

personnes qui avaient les informations et ensuite, nous avons établi les priorités sur les faits que nous avons collectés.

Mais si vous voulez faire partie du processus, maintenant qu'est-ce qu'on fait ? Allons-y ensemble. Nous allons nous réunir très bientôt de manière hebdomadaire pour lancer le travail. Pour l'instant, nous souhaitons simplement lancer la réflexion.

Et Hadia, par rapport à ce que vous avez mentionné – merci d'avoir d'ailleurs mentionné le SSRT, c'est important –, je vais me faire l'avocat du diable parce que j'adore. Pourquoi ce que vous avez dit pourrait interrompre la prochaine série ? Parce que moi, ce que je vous réponds, c'est que oui, ce serait bien de le faire, mais ceci ne va pas interrompre la série. C'est ce que je souhaite dire en tant qu'avocat du diable. Je ne sais pas si quelqu'un d'autre souhaite rebondir.

HADIA EL MINIAWI : Merci.

C'est pour cela que j'ai dit au tout début que l'exercice avait pour objectif de passer en revue, de déterminer la pertinence et ensuite de déterminer l'importance, la nécessité d'avancer avec la recommandation. L'exercice inclurait les deux.

JONATHAN ZUCK : Excusez-moi, je vous interromps, mais prenons un exemple parce que c'est mon objectif. J'aimerais parler de l'utilisation malveillante du DNS et arrêter de parler du processus.

Considérons la question de la mesure de l'utilisation malveillante du DNS. Il y a le DAAR est le DNS Abuse Institute qui ont des indicateurs, des mesures numériques, des valeurs sur le nombre de domaines enregistrés de manière malveillante, sur la moyenne de temps de réponse à un signalement par exemple. Qui ici pense qu'il serait important que ces indicateurs fassent l'objet d'une décision ? Et si c'est le cas, est-ce qu'on souhaite avoir des résultats de ces efforts avant la prochaine série, que ce soit je ne sais pas dans trois ans avant d'obtenir les nouvelles candidatures ? C'est là-dessus que j'aimerais travailler plutôt que de revenir sur le tableur.

Alan.

ALAN GREENBERG : En fait, j'avais levé la main auparavant pour la discussion précédente. Maintenant, je l'ai baissée.

JONATHAN ZUCK : Très bien.

Allez-y, levez la main si vous souhaitez intervenir sur notre sujet en cours. Bill, allez-y.

BILL JOURIS : Merci.

Ne pas mettre en place ces indicateurs avant la prochaine série serait une erreur, selon moi, tout simplement parce qu'il faut disposer pour déterminer si la nouvelle série a empiré les choses ou pas. Ceci nous permettra de dire si oui ou non il faut noter nos erreurs cette fois de manière à ne pas les reproduire à l'avenir. Merci.

JONATHAN ZUCK : Oui, merci. Il y aura certainement une autre révision CCT après cette série, effectivement. J'espère que ce sera un peu plus tard que pour la précédente.

Y a-t-il quelqu'un d'autre ? Allez-y, Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Oui, merci.

Je suis d'accord avec Bill et mon raisonnement est le suivant. L'ICANN a introduit les nouveaux gTLD en 2000 et on était censé collecter des données. En 2004, les nouveaux gTLD, on devait collecter des données. On en a ajouté en 2004 mais en fait, il n'y a pas eu de collecte, l'ICANN n'a pas fait son boulot. Donc, si on veut obtenir des données, il faut s'assurer de l'avoir prévu avant de lancer quoi que ce soit. Sinon, on n'aura pas les données.

JONATHAN ZUCK : Par exemple, il y a peut-être eu la possibilité de faire certaines choses avant la prochaine série, un engagement avant même de progresser avec un certain délai. Il y a d'autres manières peut-être de réfléchir à l'utilisation des statistiques qui pourraient dépasser le simple établissement d'une ligne de référence.

Alan.

ALAN GREENBERG : Faites attention à ce que vous souhaitez pour la raison que Sébastien a mentionnée. Si vous vous attendez à des chiffres définitifs qui démontrent certaines choses sans qu'il y ait l'ombre d'un doute, sans conflit avec des rapports opposés, vous vous faites des illusions.

Certes, il serait bon d'avoir des chiffres, il faut insister pour qu'ils soient collectés à l'avenir, mais lorsqu'on dit : « On a besoin d'indicateurs avant d'agir », en fait ceci est voué à l'échec.

JONATHAN ZUCK : C'est intéressant parce qu'en fait, on avait quand même fait les efforts de collecter certains indicateurs. Pour moi, c'est difficile d'adhérer à ce que vous dites.

ALAN GREENBERG : Oui, mais en général, il y a toujours une autre étude qui montre l'inverse, même quand on a des statistiques. Au cours des deux dernières années, on a pu avoir certains rapports qui nous disent que les abus sont en augmentation et d'autres qui nous disent qu'ils sont en baisse. Il n'est pas possible que les deux soient vrais.

JONATHAN ZUCK : Oui, c'est intéressant. Peut-être que les deux peuvent être vrais parce que les différents résultats pour le DAAR et pour le DNS Abuse Institute, ce qu'ils mesurent, c'est le nombre d'enregistrements malveillants. Ils ne mesurent pas nécessairement l'utilisation malveillante du DNS. C'est une question d'utilisation de ces domaines. C'est pour cela que je pose la question de ces statistiques.

Mettons-nous d'accord en tant que communauté, utilisons certains indicateurs, une certaine manière de mesurer. Je pense que nous le devons aux parties impliquées, aux parties contractantes. Elles doivent se mettre d'accord. Sinon, effectivement, il y aura toujours des études qui seront en contradiction. Je crois que c'est quelque chose que nous devons faire. La question, c'est de savoir si ceci doit être fait avant la prochaine série, la décision d'utiliser ces indicateurs.

Oui, allez-y.

BILL JOURIS : Je pense que vous faites une erreur lorsque vous dites est-ce qu'on a besoin d'indicateurs. C'est très clair, nous avons besoin de plusieurs indicateurs, à la fois les enregistrements malveillants et les problèmes que ces enregistrements ont engendrés. On ne peut pas simplement avoir des chiffres, il faut avoir plusieurs données.

Jonathan, vous avez tout à fait raison, je ne veux pas dire qu'il nous faut un seul chiffre, c'est un ensemble d'indicateurs. Mais attention, le deuxième élément, c'est abstrait et cela ne fait pas actuellement partie de ce dont la communauté de l'ICANN dispose. Il y a des données de la FTC, de la Commission européenne sur l'impact de l'utilisation malveillante du DNS. Très bien, mais ce n'est pas collecté de manière suffisamment précise pour ce que nous souhaitons faire. Si l'indicateur est problématique, il nous faut choisir d'autres critères qui nous sont

donnés par le DNS Abuse Institute ou par le DAAR par rapport à ce qu'eux réussissent à collecter.

Eduardo.

EDUARDO DÍAZ : Je crois qu'il nous faut nous mettre d'accord sur ces indicateurs, ces indicateurs qui seront ceux dont on a besoin. Parfois, on enregistre de manière incorrecte. Cela ne veut pas dire que l'indicateur est mauvais en lui-même. Ce peut être la manière dont on collecte les données. Il faudrait peut-être regarder de ce côté-là.

JONATHAN ZUCK : Oui, tout à fait. Je pense que tous les indicateurs qu'on a pu observer, ceux du DAAR et ceux du DNS Abuse Institute, nous le montrent. Il y a des méthodologies qui sont propres à chacun, tout ceci est légitime. Mais en tant que communauté, il nous faut prendre une décision. Il y a un certain nombre de domaines, il y a les temps moyens de réponse en cas de signalement et donc, il y a beaucoup d'indicateurs. Lorsque je parle d'indicateurs, je parle en fait de groupes d'indicateurs.

L'autre question, c'est de savoir si on souhaite qu'il y ait un mouvement par rapport à ces indicateurs ou une meilleure définition.

HADIA EL MINIAWI : Merci.

Les statistiques sur les plaintes, c'est très important. Cela nous permet de voir un peu où nous en sommes. Les statistiques sur les plaintes sont également très importantes pour déterminer les différents rôles et les différents types d'utilisation malveillante du DNS, ainsi que la pertinence de chacun de ces types et la gravité de l'impact potentiel sur les utilisateurs finaux. Donc, je crois que les statistiques sont très importantes pour nous donner une idée d'où nous en sommes, d'où nous en étions et de voir un petit peu où nous allons. Merci.

JONATHAN ZUCK : Oui, je suis d'accord.

D'autres questions, d'autres commentaires peut-être de la part de ceux qui n'ont pas encore pris la parole ? Je souhaite que ce processus soit aussi inclusif que possible.

Ce que nous allons faire, c'est que nous allons avoir des conversations de ce type pour essayer en petites équipes au départ et ensuite arriver à un consensus, parce que la valeur du consensus, c'est de nous exprimer de manière unifiée, d'une seule voix lors de la prochaine

réunion de l'ICANN vraiment pour exprimer les prérequis, les questions critiques dont nous devons débattre.

La recommandation que nous avons envoyée au Conseil actuellement dit que nous souhaitons voir un certain mouvement dans ces indicateurs et une définition de ces indicateurs. C'est une recommandation assez solide qui existe actuellement. Voilà pourquoi nous devons avoir ces conversations. Nous devons vraiment choisir les sous-ensembles de recommandations qui, selon nous, sont importants et qui doivent avoir lieu avant la prochaine série.

D'autres questions ?

NAVEED BIN RAIS : J'ai participé au SSR2-RT et nous avons échangé concernant ces activités d'utilisation malveillante du DNS, en particulier le DAAR. L'une des observations – et je ne sais pas si cela fait partie des recommandations, mais c'est une observation en tout cas –, c'est que les activités de DAAR que l'ICANN enregistre en tant qu'organisation sont peut-être restreintes à l'ICANN et ne sont pas suffisamment diffusées publiquement. Il faudrait peut-être que ces observations soient disponibles pour le public afin d'assurer qu'un résultat soit atteint. Si nous ne disposons pas de ces données, nous allons rencontrer toujours les mêmes problèmes, je pense, même si nous continuons notre travail sur les gTLD.

JONATHAN ZUCK : Oui, effectivement, l'un des grands obstacles, l'un des grands défis, c'est que le DAAR et le DNS Abuse Institute suivent une méthodologie de liste de blocage basée sur la réputation. Ce ne sont pas des données qu'ils sont libres de diffuser sans filtre. Il serait bon de définir le type d'informations que nous souhaitons ressortir de ces données puisque je ne pense pas que l'ICANN va tout simplement diffuser librement ces données, les révéler au public. Je pense que cette question des listes de blocage est très importante.

NAVEED BIN RAIS : Oui, tout à fait. La question ici, c'est de voir dans quelle mesure nous pouvons diffuser les analyses et les apprentissages pour stimuler les efforts qui sont faits sur cette question pour différents acteurs, peut-être quelques apprentissages, quelques résultats. Ce serait utile peut-être pour améliorer notre travail sur l'utilisation malveillante du DNS à l'avenir.

JONATHAN ZUCK : Oui, effectivement. L'une des questions intéressantes du débat public, c'est que nous utilisons parfois le terme en anglais *name and shame*, c'est-à-dire nommer les différents acteurs pour quelque part les accuser. Nous essayons d'aspirer à la transparence des données sur une

période de temps particulière. Le DNS Abuse Institute a pour projet de rendre disponibles ces données, de les organiser par bureau d'enregistrement, par opérateur de registre pour voir où se trouvent les problèmes. J'ai d'ailleurs eu une excellente conversation avec [Romina] de PIR qui disait que le seul fait que ces données existent sur le plan privé a un impact sur le comportement puisque ceci permet d'adopter des politiques qui changent les comportements. J'ai entendu Susan Payne dire que même des bureaux d'enregistrement qui pensaient ne pas avoir de problème se sont rendu compte qu'ils en avaient aussi.

Donc, il y a réellement de nombreux bénéfices à la diffusion de ces données et ceci concerne même les parties contractantes. Ceci a un impact sur le comportement et par conséquent, il faut être extrêmement sûr de la teneur de ces données. C'est en novembre la première fois où nous avons décidé que ces données devraient être publiques, mais je pense qu'il faut voir surtout comment les personnes répondent à la mise à disposition de ces données pour adopter de nouvelles politiques visant à limiter cette utilisation malveillante.

Cette question reste à mon avis une bonne question, mais nous devons encore définir dans quelle mesure nous voulons que ces données soient rendues publiques et que ce ne soit pas simplement une question qui relève de la sphère privée entre les parties contractantes.

Y a-t-il d'autres commentaires ? Sébastien.

SÉBASTIEN BACHOLLET : Je souhaite juste sortir un peu de votre exemple ici. Il semblerait qu'il y ait une reprise du débat qui consiste à définir comment nous allons diviser en sous-groupes les procédures ultérieures. Je me souviens que c'est quelque chose que nous avions suggéré avec Bertrand de la Chapelle à l'occasion de la dernière série. Malheureusement, cela n'a pas été fait. La question aujourd'hui est donc celle-ci : est-ce que nous continuons dans cette direction ? Et dans ce cas, quel type de candidatures souhaitons-nous adopter en priorité ? Quelles sont celles qui sont peut-être moins urgentes ? Il y a certains groupes qui poussent pour que les marques en général soient le premier, mais je ne sais pas si c'est une priorité.

JONATHAN ZUCK : Oui, effectivement, c'est une très bonne transition. Nous en parlions avec Sally et Tripti ce matin et il y a plusieurs problématiques, en particulier les unités constitutives et les différents groupes d'intérêt à l'At-Large qui sont quelque part indépendants. Et les groupes que nous souhaitons voir participer le plus dans une nouvelle série seraient sans doute ceux qui vont être le plus long à le faire, ceux qui vont avoir besoin le plus d'aide, ceux qui vont faire face à la plus grande complexité et ceux qui souhaitent réellement une nouvelle série. Ceux qui la veule la plus sont les groupes pour lesquels cela serait au contraire le plus simple.

Effectivement, il y a une préoccupation. Une série sur les marques, *brands*, pourrait effectivement couvrir beaucoup de communautés,

beaucoup d'intérêt, mais il pourrait y avoir également des dynamiques de spéculation à mesure que nous pourrons recevoir des candidatures de différents acteurs du secteur commercial. Effectivement, il faut bien mesurer les impacts.

Vous vous souviendrez de notre séance sur le soutien au candidat. Nous avons demandé à la fin au public et au panel s'ils préféreraient voir adopté un programme de relations publiques ou plutôt un programme qui soutienne les candidats de régions faiblement desservies. Effectivement, la réponse qui a dominé, c'est « Nous préférions recevoir deux candidatures de régions faiblement desservies. » Clairement, l'idée est de s'assurer que les communautés et les unités constitutives que nous représentons soient réellement incluses dans le processus sans aucun des avantages par peut-être une priorité donnée à d'autres candidatures.

D'autres questions et commentaires ? L'idée était de mettre sur la table les questions principales que nous souhaitons aborder, les débats que nous voulons suivre. L'établissement de priorités qui a été adopté jusqu'à maintenant n'était pas systématiquement lié aux procédures ultérieures pour une nouvelle série de gTLD, c'était plutôt une volonté d'établir les prochaines étapes, le type de données que nous devons prendre en compte et pour comprendre avant de nouvelles séries. Il y a également eu une série de recommandations de données dans l'examen CCT.

Il y a une autre main levée, allez-y.

CHERYL LANGDON-ORR : J'aime bien cette réaction instantanée.

Nous arrivons à la fin de cette session, mais le terme sondage ou enquête était à l'ordre du jour. Il serait peut-être utile d'utiliser cela dans un sens plus large pour la communauté dans son ensemble. Nous pourrions peut-être rassembler un groupe de personnes, non seulement des personnes ici présentes mais également des personnes talentueuses de votre région, pour composer une petite équipe pour qu'ils puissent réaliser ce travail et avoir des débats spécifiques. Ils auraient bien entendu des interactions pour que les questions qu'ils abordent soient également traitées dans un groupe de travail plus large et ensuite, bien sûr, par l'ALAC. L'idée serait de faire cela de façon contrôlée dans le cadre des réunions régionales, puisque je pense qu'il faut reconnaître que nous ne souhaitons pas entendre une voix ici, mais plutôt une diversité de voix. Si nous pouvons identifier plusieurs sources de données qui reflètent cette diversité, ceci nous aidera également.

Je suggère donc l'utilisation des sondages comme un outil. Mais mesdames et messieurs, vous savez, la clé, c'est effectivement que cela se fasse. Par conséquent, nous avons besoin de votre aide, toutes et tous.

JONATHAN ZUCK : Effectivement, il y a une session là-dessus tout à l'heure.

J'avais préparé une ou deux questions de sondage. Il n'est peut-être pas pertinent de faire cela maintenant, mais je vais surtout vous présenter le cadre, les préoccupations qui sont les nôtres et vous inviter à rejoindre ces processus. Nous allons sans doute organiser cela en plusieurs paquets et pas seulement une petite équipe. Une partie sera adoptée par le CPWG, une autre partie par opération, finances et budget, OFB. Je vous invite à vous impliquer dans les aspects qui vous intéressent le plus. Ce sont des conversations extrêmement sérieuses pour nous, mais également des opportunités de participer à ces débats à un moment tout à fait critique. L'idée est de nous assurer que les choses soient le mieux possible avant de commencer la nouvelle série.

Je vous remercie beaucoup de votre participation.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]